

CANNES

OUVRAGES COURONNANT LE MAMELON DU SUQUET

Alpes Maritimes

8

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 13 décembre 1921

Propriété

Etat
Communale
Privée

Superficie

Non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

-MHC tour du Suquet, chap. Ste-Anne, église N-D de l'Espérance (28/07/1937)
-SI ensemble littoral Ouest(10/10/1974)

Autres protections au titre des sites sur la commune

-MHC chapelle St-Sauveur - Île St-Honorat (12/07/1886)
-MHC chapelle de la Trinité - Île St-Honorat (12/07/1886)
-MHC château - Île St-Honorat (1875)
-MHC four à boulet - Île St-Honorat (22/10/1908)
-MHC fort, puit, espace zone militaire - île Ste-Marguerite (27/07/1927)
-MHI batterie de la Convention - île Ste-Marguerite (06/06/1933)
-MHI chapelle de la Miséricorde (06/06/1933)
-SC L'île Ste-Marguerite et sa forêt (A 17/03/1930)
-SC butte de St-Cassien (A 04/08/1936)
-SC Île St-Honorat (A 17/09/1941)
-SC parties du DPM (A 04/06/1964)
-SI Promenade de la Croisette (11/05/1944)



Photo : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

La colline du Suquet, chapeauté par un château et sa tour(MHCI), et la chapelle Ste-Anne(MHCI), domine de sa silhouette caractéristique le vieux Cannes et la Croisette. Elle constitue l'arrière-plan du vieux port cannois, se conjuguant aux façades typiques pour former un ensemble harmonieux.

La lutte contre les peintures publicitaires murales animait le projet initial de classement. et tirait son inspiration du Mont St-Michel. En 1912-13, l'Etat y avait interdit toute publicité murale dans un rayon de 4 km autour de l'abbaye, en se fondant sur les lois de 1906 sur les Sites, de 1910 interdisant les publicités sur les monuments et les sites classés et instituant des périmètres d'interdiction d'affichage, et celle de 1912 prescrivant la suppression immédiate de toute affiche dans les sites classés.

Le classement aboutit en 1921, accompagné d'un périmètre d'interdiction d'affichage de 1,5 km (englobant toute l'agglomération cannoise d'alors).

Etat actuel

La colline du Suquet est un point de vue très fréquenté, dominant Cannes et sa baie, prisée des touristes. Les peintures publicitaires murales, passées de mode par ailleurs, ont disparu. Le classement comme monuments historiques en 1937 de la tour, de la chapelle Ste-Anne et de l'église N-D de l'Espérance apporta une protection supplémentaire au site ainsi qu'à ses abords.

Observations

L'arrêté de classement ne fait pas référence au périmètre de restriction de l'affichage publicitaire dans un rayon de 1,5 km.

Le plan de référence original schématise le parcellaire.

Le site classé est constitué de la partie sommitale du Mont-Chevalier, le Suquet étant le nom du quartier historique situé en contrebas et non celui de la colline elle-même ; le site n'est pas signalé.

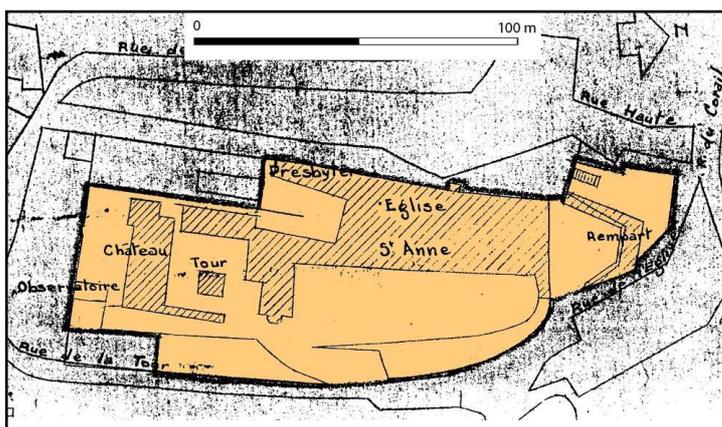
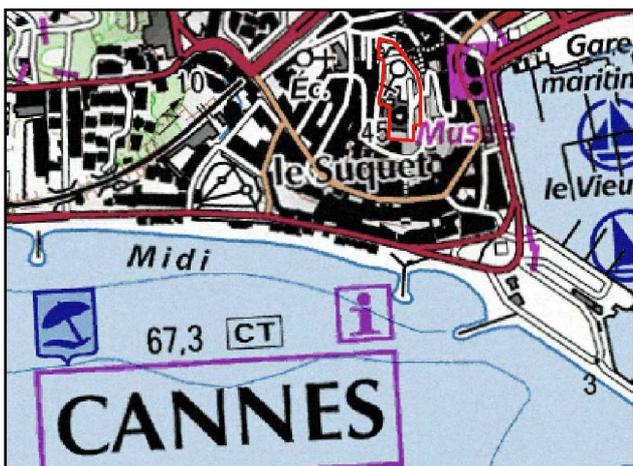
LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

Arrêté du 13 décembre 1921 : «Les ouvrages couronnant le mamelon du Suquet, à Cannes (Alpes-Maritimes), sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique.»

Cadastre actuel :

Parcelles 191p, 192p, 194, 195, 145 et 419 de la section.BP.

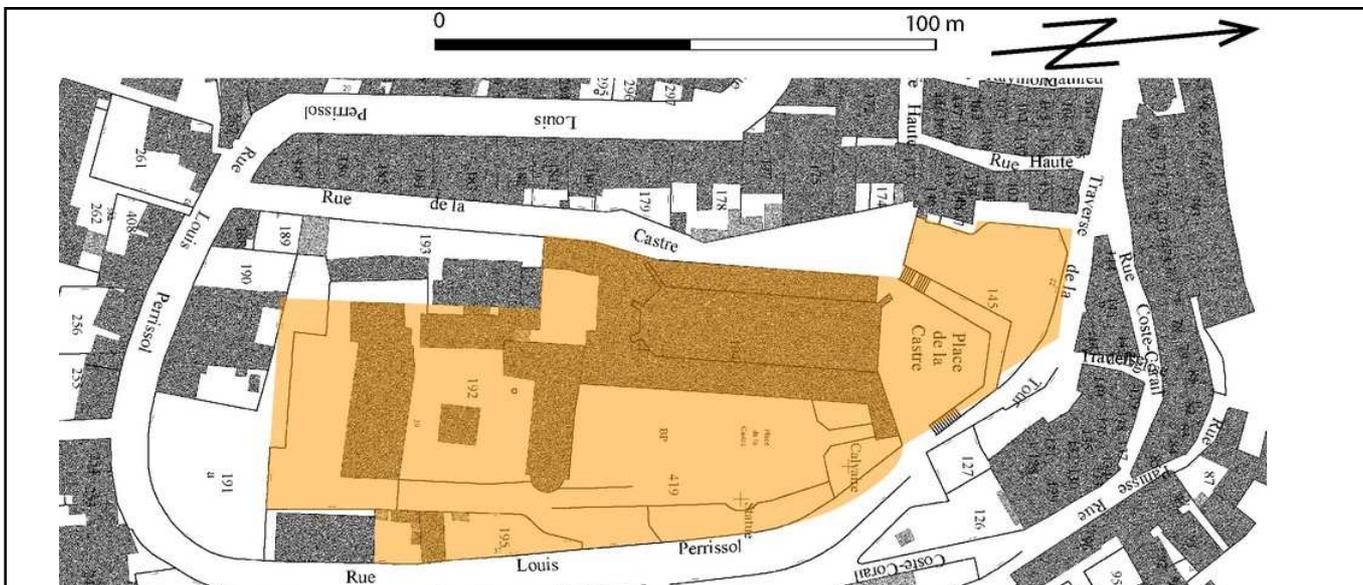


CADASTRE ANCIEN

- Périmètre du Site Classé
- Périmètre du Site Classé

SITUATION

Source : IGN - scan25



Juillet 2007

CADASTRE ACTUEL